

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1732

présenté par

Mme Pinel, Mme Dubié et M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Au dernier alinéa de l'article 25 de la Constitution, après la première occurrence du mot : « députés », sont insérés les mots : « , selon des critères géographiques et de densité de population, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement souhaite assurer une représentation équilibrée des territoires, et notamment des territoires ruraux ou de montagne.

Il est en effet important de tenir compte des réalités de terrain pour éviter que certains territoires se sentent une fois de plus délaissés et abandonnés par les pouvoirs publics.